

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 3 mai 2021

### Élections départementales des 20 et 27 juin 2021

Le préfet de l'Isère rappelle les points d'information suivants dans le cadre de la préparation des élections départementales des 20 et 27 juin prochains.

#### **1- Dépôt des candidatures pour le 1<sup>er</sup> tour des élections départementales jusqu'au 5 mai, 16 heures :**

Les binômes de candidats peuvent encore prendre rendez-vous pour déposer leur candidature en cliquant sur ce lien : <https://www.rdvmun.isere.gouv.fr/>

#### **2- Tirage au sort :**

Le tirage au sort des numéros de panneaux d'affichage sera effectué (en visioconférence), le 5 mai 2021 à 16 heures 30.

Le lien d'accès à la visioconférence est communiqué à chaque binôme de candidats lors du dépôt des candidatures.

#### **3- Calendrier des réunions de la commission de propagande :**

- Le 10 mai 2021 à 9 heures : réunion dématérialisée d'installation de la commission de propagande, en préfecture de l'Isère. Au cours de cette réunion, les projets de bulletin de vote et de circulaire transmis par les candidats, au plus tard le 7 mai 2021 à 17h, à [pref-elections-propagande@isere.gouv.fr](mailto:pref-elections-propagande@isere.gouv.fr) , seront examinés par la commission.

**Contact presse  
Bureau du cabinet et  
de la communication interministérielle**



## PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- Le 18 mai à partir de 12 heures : réunion de validation des documents et quantités livrés par les binômes de candidats, pour le premier tour de scrutin - site de mise sous pli et colisage.
- Le 22 juin à partir de 16 heures : réunion de validation des documents et quantités livrés par les binômes de candidats, pour le second tour de scrutin - site de mise sous pli.
- Il est rappelé aux binômes de candidats et à leurs imprimeurs que, conformément aux dispositions des articles R.29 et R. 30 du code électoral, les circulaires et les bulletins de vote doivent être imprimés sur du papier de 70g.

#### **4- Lieux, dates et horaires limites du dépôt de la propagande :**

Pour bénéficier du concours de la commission de propagande, les binômes de candidats doivent remettre leurs documents électoraux au président de la commission de propagande avant une date limite fixée par arrêté du représentant de l'État (art. R. 38) qui est fixée comme suit :

- pour le 1<sup>er</sup> tour : le 18 mai 2021 à 12 heures au plus tard
- pour le 2<sup>nd</sup> tour : le 22 juin 2021 à 18 heures au plus tard.

**Contact presse  
Bureau du cabinet et  
de la communication interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05  
Mél : [pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun  
38000 Grenoble Cedex 01